



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

## **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS, ANIMATIONS ET SORTIES DE L'UNITE ANIMATIONS SENIORS**

L'Unité Animations Seniors s'adresse aux personnes retraitées, âgées de 60 ans et plus, et résidant à Saint-Ouen. Elle propose toute l'année des sorties, des animations et des activités culturelles et sportives variées afin de permettre de maintenir le lien social et rompre l'isolement.

### **Modalités d'inscription :**

La constitution d'un dossier administratif est nécessaire. Pour cela, il vous faudra

- Compléter le dossier d'inscription en majuscule
- Une photocopie de la pièce d'identité
- Un certificat médical pour exercer les activités sportives de moins d'1 an.
- Un justificatif d'assurance (responsabilité civile)
- Les demandes exceptionnelles seront examinées à titre dérogatoire.

### **Sorties/animations/ateliers :**

Chaque sortie/animation ou atelier devra faire l'objet d'une inscription spécifique à la date préconisée chaque mois dans le journal municipal ou sur le site de la Ville : [saint-ouen.fr](http://saint-ouen.fr) rubrique seniors ou par envoi de mail.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de présentation. Le nombre de places étant limité, il est recommandé de se présenter à la date préconisée soit sur la page senior du journal municipal, soit sur la programmation affichée au 27 péri, soit par mail.

Des listes d'attentes sont établies lorsque le quota de place est atteint. Pour chaque sorties et ateliers, nous vous informons qu'à l'issue de 3 absences injustifiées, votre place sera donnée à une autre personne.

### **Horaires d'inscription :**

Les inscriptions ont lieu sur place à l'Unité Animations Seniors 27, avenue Gabriel Péri le jeudi de 13h30 à 16h30 et les lundis, mardis, mercredis, vendredis, 9h à 12h30 13h30 à 16h30  
Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Afin d'éviter de bloquer des places, les inscriptions sont limitées à 2 par personne. Une liste d'attente est établie dans le cas où le nombre de places est atteint.

### **Les journées organisées :**

Le déroulement de la journée peut être modifié

Le déjeuner comprend un menu unique pour tout le groupe et les plats ne sont pas à la carte. Au restaurant, toute consommation supplémentaire est à la charge du participant et l'alcool doit rester modéré.

En cas d'allergie alimentaire, veuillez le préciser lors de votre inscription.

Les participants sont sous la responsabilité de l'accompagnateur et doivent respecter les consignes et l'organisation de la journée.

**Conditions tarifaires :**

Les tarifs sont les mêmes pour tous. Ils sont calculés en fonction du transport en autocar, du prix d'entrée sur les sites, musées ou monuments et du menu au restaurant le cas échéant.

**Modalités de Paiement :**

Le règlement s'effectue directement le jour de l'inscription soit en espèces, soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Aucun règlement ne sera accepté par courrier.

**Remboursements :**

Le programme des sorties est établi sous réserve d'annulation de la part des organismes sollicités ou si le minimum de participants n'est pas atteint. Si la sortie est annulée par l'Unité Animations Seniors, celle-ci vous sera remboursée.

En cas de désistement, prévenir L'Unité Animations Seniors soit en téléphonant au 01.49.45.77.01, soit en envoyant un mail à par@mairie-saint-ouen.fr au moins une semaine à l'avance, afin de permettre à une autre personne de bénéficier de la place vacante.

Seulement en cas de désistement lié à un problème de santé, le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical et d'un R.I.B. Celui-ci sera effectué par mandat administratif émis par les services financiers de la Ville de Saint-Ouen.

**Assurance :**

Chaque participant doit souscrire sa propre assurance responsabilité civile. En effet, en cas d'accident survenu pendant les sorties/animations/ateliers c'est la responsabilité du participant qui est engagée.

**Ateliers sportifs :**

Il est indispensable de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

**Le transport en autocar :**

Concernant les lieux de rendez-vous, les chauffeurs de cars sont soumis à des horaires réglementés, les participants doivent respecter leurs contraintes. Au retour, les cars déposent aux mêmes arrêts qu'au départ. Il n'y a pas de dépose individuelle.

**Respect des autres :**

L'Unité Animations Seniors est un lieu de convivialité et de respect des autres. Il ne sera toléré aucun irrespect verbal ou gestuel à l'égard des autres usagers ou des professionnels, notamment lors des activités et sorties. De même, l'hygiène et la présentation de chacun devront être soignées.

Les personnes ne respectant pas ce règlement, après un 1<sup>er</sup> avertissement, peuvent être exclues de l'Unité Animations Seniors.

A Saint-Ouen, le .....

SIGNATURE :